



RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2011

Sylvie Surprenant, mairesse

Déposé à la séance régulière du conseil municipal
le 7 novembre 2011

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, je dépose aujourd'hui le rapport présentant la situation financière de la Ville de Sainte-Thérèse pour l'année 2011. Pour faciliter la compréhension des montants qui y sont indiqués, je fais le lien entre l'exercice financier précédent, celui de l'année en cours et les perspectives budgétaires pour 2012.

Je vous entretiendrai donc :

- du dernier rapport des vérificateurs externes (2010);
- du programme triennal des immobilisations (2011-2012-2013);
- des indications préliminaires quant aux états financiers 2011;
- des orientations générales du prochain budget (2012);
- du prochain programme triennal des immobilisations (2012-2013-2014);
- de la rémunération des membres du conseil municipal.

LE RAPPORT FINANCIER 2010

À sa séance ordinaire du 6 juin dernier, les derniers états financiers, c'est-à-dire ceux de l'année 2010, ont été déposés devant le conseil municipal. Dans mon rapport annuel, je dois inclure au surplus de notre administration ceux des organismes partenaires qui gravitent autour de la Ville. Il est donc important de différencier les excédents de la Ville de ceux des organismes tels la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux Sainte-Thérèse et Blainville, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides et la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert.

Les vérificateurs externes ont déclaré un excédent de fonctionnement consolidé de 2 722 865 \$. Ce surplus correspond à un excédent des revenus sur les dépenses de fonctionnement pour l'année 2010 dont 1 430 456 \$ provient de la Ville de Sainte-Thérèse et dont 1 292 409 \$ provient des organismes partenaires. En juin dernier lors du dépôt des états financiers, j'informais les citoyens que le surplus de la Ville était le résultat de nouvelles constructions domiciliaires et de rénovations majeures effectuées sur des propriétés, des intérêts sur le service de la dette moins élevés que prévus, de la réfection d'infrastructures moins coûteuses qu'anticipée, de la disposition d'un terrain et d'un immeuble non prévue au budget et surtout, d'un hiver moins rigoureux. Grâce à ces éléments, la Ville présentait des états financiers plus que satisfaisants compte tenu de l'instabilité économique qui sévit.

L'excédent de fonctionnement affecté et non affecté

D'année en année, la Ville et les organismes accumulent des surplus pour répondre à leurs engagements que l'on appelle l'excédent de fonctionnement affecté et des surplus libres, disponibles pour des projets ou des achats non prévus que l'on nomme l'excédent de fonctionnement non affecté. Les états financiers de la Ville au 31 décembre 2010 affichaient un excédent de fonctionnement de 6 752 312 \$, dont 3 234 644 \$ sont non affectés, et 3 517 668 \$ affectés à des engagements existants. Pour la Ville et nos partenaires l'excédent de fonctionnement affecté et non affecté consolidé se chiffre à de 8 902 277 \$.

Le rapport des vérificateurs 2010

Le 16 mai 2011, les comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l., transmettaient au conseil municipal leur rapport de vérification. Après analyse des revenus, des dépenses, des actifs, des passifs et de l'excédent accumulé de la municipalité, ils ont déclaré qu'à leur avis et selon la formule consacrée :

« ... ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur dette nette et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2011-2012-2013

Le programme triennal des immobilisations permet de prévoir les montants à investir pour l'acquisition et la construction d'actifs tels que les travaux d'infrastructures, la construction ou la rénovation de bâtiments, l'achat de véhicules et d'équipements.

Le programme triennal des immobilisations 2011-2012-2013 totalise un montant de 22 427 000 \$ réparti comme suit : 7 782 000 \$ pour l'année 2011, 9 458 000 \$ pour 2012 et 5 187 000 \$ pour 2013.

Au chapitre des dépenses en immobilisations, nous rapportons ici les principaux investissements réalisés ou en voie de réalisation :

- Revitalisation du centre-ville
- Réaménagement des locaux de la Maison du citoyen
- Stade d'athlétisme (construction prévue en 2012)
- Traverse de la voie ferrée nord-sud (réfection en 2013)
- Aménagement ou réaménagement de parcs, chalets et plateaux sportifs
- Réfection d'infrastructures rues Saint-Charles et Saint-Stanislas
- Réfection d'infrastructures des rues Marie-Thérèse, Thomas-Kimpton, James-Porteous ainsi que sur les carrés du May, Clauss, Effingham, de Terrebonne et Dugué et sur une partie du boulevard Desjardins
- Décontamination du terrain Napoléon-Blanchard
- Achat de machineries, d'équipements et de véhicules
- Achat d'un camion pour premier répondant pour le Service de sécurité incendie

En faisant le bilan de l'année 2010, je considère qu'elle a été une année charnière pour les projets liés à la revitalisation du centre-ville. Tout d'abord la conception d'un Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour ce secteur névralgique, accueilli très positivement par la majorité des commerçants qui y ont pignon sur rue. En 2011, les bases solides pour sa réalisation prennent racines. Une mixité résidences et commerces de proximité est prévue pour revitaliser le centre-ville en un lieu animé et attractif que vous aurez le goût de fréquenter. La construction de 150 logements dans le secteur est déjà amorcée et un programme de subvention pour la rénovation de façade proposé aux commerçants. Les actions bien concrètes qui commencent à prendre forme dans le cadre de la revitalisation du centre-ville démontrent le dynamisme et la motivation de l'administration municipale de rendre à bon port le Programme particulier d'urbanisme que nous voulions réaliste et qui est en bonne voie de développement.

De plus, afin de contribuer à cette effervescence, la Ville propose en 2011 une toute nouvelle programmation d'activités hivernales qui viendra rehausser la qualité de vie non seulement des Térésiennes et des Térésiens, mais qui nous l'espérons deviendra un rendez-vous régional incontournable.

L'annexe « A » jointe à ce rapport fait état de ces projets d'immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013.

LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS 2011

La Ville de Sainte-Thérèse maintient sa bonne santé financière. Nous atteindrons comme l'an dernier l'équilibre budgétaire et tout indique que nous dégagerons un surplus. Comme je l'ai déjà mentionné précédemment, en 2010, le surplus se chiffrait à 1 430 456 \$. Une partie de cette somme a servi entre autres au réaménagement de la Maison du citoyen, au développement de la fibre optique reliant l'ensemble des bâtiments municipaux et permettant ainsi d'assurer une redondance en cas de sinistre, au renouvellement de l'activité *Ma tente à lire*, à la réalisation d'un colloque sur les Arts et la Ville, à un tout nouveau *skate park* au parc Ducharme (*le Skate Plaza* qui a remporté le Prix Génie Méritas 2011 décerné par l'Association des Ingénieurs du Québec), à la poursuite de l'illumination de certains secteurs de la Ville et à la mise en place de la phase I du programme de revitalisation du centre-ville.

En 2011, l'acquisition et le réaménagement de la Maison du citoyen fut l'un des plus grands projets réalisés. La Ville a acquis cet ancien bâtiment qui abritait la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et l'a complètement réaménagé. Ce projet fait également partie intégrante de la démarche de revitalisation du centre-ville entreprise au cours des dernières années. Fruit de la collaboration entre la Ville de Sainte-Thérèse et les représentants d'organismes communautaires, culturels et sportifs, la toute nouvelle Maison du citoyen est un lieu de rassemblement destiné à améliorer la qualité de vie des Térésiennes et des Térésiens, et à répondre aux besoins des organismes locaux et régionaux qui l'occupent. Ce faisant, la Ville souhaite encourager la participation citoyenne et l'émergence d'initiatives du milieu. Les organismes usagers qui attendaient depuis fort longtemps des locaux à la hauteur de leurs attentes en sont très heureux. Tout comme nous l'avions prévu, ils ont pu intégrer ces nouveaux locaux le 19 septembre dernier, juste à temps pour la saison des activités automnales.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET (2012)

L'administration municipale continue de garder le cap vers les orientations générales du prochain budget qui respectent la capacité de payer des citoyens. Le principal objectif commun vous l'aurez deviné est la réalisation des autres étapes à franchir pour mettre en œuvre le PPU. De plus, la Ville travaillera également à la refonte du site Internet afin qu'il soit plus convivial et permette davantage de services en ligne.

Pour se faire, chaque Direction de la Ville a soumis ses prévisions budgétaires au conseil municipal pour l'année 2012. Rigueur et innovation sont deux valeurs qui permettent de respecter les restrictions budgétaires imposées, tout en usant de créativité pour proposer aux citoyens de nouvelles activités culturelles, sportives et de loisirs, ainsi que de nouvelles implications environnementales. Sainte-Thérèse a un profil bien particulier puisque la majorité des projets de génie et d'urbanisme sont gérés à l'interne de façon à ce qu'ils soient réalisés au meilleur coût possible, avec les meilleures solutions techniques pour le plus grand bénéfice des citoyens. L'objectif ultime est d'offrir un milieu de vie dynamique, sécuritaire et attrayant aux citoyens et commerçants, et favoriser l'émergence de nouveaux développements misant sur la santé économique et sociale de l'avenir de votre Ville.

Ces prévisions budgétaires seront transmises et analysées dans le but d'adopter un budget équilibré en décembre prochain, budget qui sera ensuite déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), avant le 31 décembre 2011.

Listes des contrats

La Loi sur les cités et villes oblige le dépôt, lors du discours annuel sur la situation financière de la Ville, d'une liste regroupant certaines informations touchant les contrats d'une valeur égale ou supérieure à 25 000 \$, octroyés par la Ville depuis le discours 2010.

Cette liste révèle aussi le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat. La deuxième annexe à ce présent discours dévoile cette liste, laquelle atteint le chiffre de 31 892 280,04 \$. Cette dernière est disponible à nos bureaux administratifs pour consultation.

Conformément à la loi, je dépose aussi la liste des contrats octroyés par le conseil municipal depuis le rapport de l'an dernier: contrats de 25 000 \$ ou plus et ceux de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant totalisant 25 000 \$ ou plus.

LE PROCHAIN PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (2012-2013-2014)

Les orientations du prochain programme triennal des immobilisations demeurent les mêmes que celles des deux dernières années soit de mener à bien les projets à long terme déjà amorcés.

LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) et au règlement municipal adopté en 1988, il doit être fait mention, dans le rapport sur la situation financière, de la rémunération et de l'allocation de dépenses que reçoivent les membres du conseil de la part de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra-municipal.

La situation en 2011 est la suivante : la rémunération de la mairesse est de 66 053 \$ et son allocation de dépenses de 14 951 \$; la rémunération des conseillers et conseillères est de 22 018 \$ alors que leur allocation de dépenses se chiffre à 11 009 \$; la rémunération mensuelle attribuée au maire suppléant ou à la mairesse suppléante est de 628,40 \$; l'allocation de dépenses attachée à la fonction de maire suppléant ou de mairesse suppléante est de 314,20 \$.

Quant à la rémunération reliée à la participation aux commissions du conseil municipal, chaque élu reçoit mensuellement une rémunération de 215,51 \$ pour chaque commission sur laquelle il siège et une allocation de dépenses de 107,75 \$. La mairesse, le maire suppléant ou la mairesse suppléante reçoit 257,50 \$ par présence à la séance du Conseil de la MRC et 272,95 \$ en rémunération mensuelle. Ces sommes sont cependant versées par la MRC. Par ailleurs, aucune rémunération n'est prévue pour les élus qui siègent à des régies, des conseils ou des comités, sauf s'ils occupent la présidence d'une régie. Le représentant de la Ville aux réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif de Tricentris reçoit 100 \$ par réunion. Le représentant de la Ville à la Conférence des Élus des Laurentides (CRÉ Laurentides) reçoit un montant de 253 \$ à titre de jeton de présence payé par cet organisme. Le CITL verse annuellement 1 500 \$ pour un poste au comité exécutif et 150 \$ par présence au conseil d'administration.

CONCLUSION

La Ville de Sainte-Thérèse dégage de nouveau cette année des surplus appréciables malgré le contexte économique fragile. Tout a été mis en œuvre pour arriver à ce résultat. En effet, tout au long de l'année un suivi rigoureux des dépenses est observé. Je tiens donc à féliciter le travail de toute l'équipe, employés, gestionnaires et élus pour des résultats qui nous permettent de réaliser de beaux projets sans avoir nécessairement besoin d'emprunter. Notre philosophie de gestion bénéficie aux citoyens actuels, mais sera certainement appréciée des générations futures à qui nous lègueront des infrastructures bien entretenues et des finances saines.

La mairesse,



Sylvie Surprenant